

Séance du 7 avril 2016

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans la salle de la Mairie sur la convocation qui lui a été adressée et distribuée le trente et un mars deux mille seize

Etaient Présents : M. Christian NAUTE, Mme Martine JUSTO, M. Guillaume COLL, Mme Laetitia COPPEE, Mme Marie Thérèse ELSHOFF, M. Alain DALLIES, M. Pierre FERRER, Mme Jeanine GALLE, Mme Nathalie HEMBERT, M. Pierre LE MEN, Mme Mary RADFORD, M. Jean Paul SAGUE, M. Jacques SURJUS, Mme Monika BOLTE, M. Marc VIDAL

Absents : M. Robert SANCHEZ qui a donné pouvoir de voter à M. Pierre FERRER, Mlle Magali BOULAY qui a donné pouvoir de voter à M. Guillaume COLL, Mme Aline ROBERT qui a donné pouvoir de voter à Mme Marie Thérèse ELSHOFF, M. SCHWEER CASES Louis Pierre qui a donné pouvoir de voter à M. Jacques SURJUS

Les membres du Conseil étant en nombre suffisant pour délibérer, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Mme Martine JUSTO

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1- Vote du Compte administratif 2015 – Budget communal
- 2- Approbation du compte de gestion 2015 – Budget communal
- 3- Affectation des résultats 2015- Budget communal
- 4- Vote du budget primitif 2016 – Budget communal
- 5- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

- 6- Vote du compte administratif 2015 – Service lotissement communal
- 7- Approbation du compte de gestion 2015 – Service lotissement communal
- 8- Vote du budget primitif 2016 – service lotissement communal

- 9- Vote du compte administratif 2015 – Service Camping municipal
- 10- Approbation du compte de gestion 2015 – Service Camping municipal
- 11- Vote du budget primitif 2016 – Service Camping municipal

- 12- Modification du tarif de location des salles communales
- 13- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire destinée à la restauration de la chapelle de Tanya
- 14- Recrutements de deux emplois aidés
- 15- Refus des compteurs Linky sur la Commune
- 16- Vote des subventions aux associations
- 17- Conclusion d'un bail emphytéotique avec le conservatoire d'Espaces naturels Languedoc Roussillon
- 18- Cession d'un véhicule accidenté

19- Délégation du Service public de Fourrière automobile

I/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif 2015 Budget Principal, lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : Opérations de l'exercice : 1 486 053.82 €
Total : 1 486 053.82 €

Recettes : Résultat reporté : 305 987.69 €
Opérations de l'exercice : 1 861 014.87 €
Total : 2 167 002.56 €

Résultat de clôture : excédent de 680 948.74 €

Section d'investissement :

Dépenses : Opérations de l'exercice : 550 405.55 €
Restes à réaliser : 1 393 582.00 €
Total : 1 943 987.55 €

Recettes : Opérations de l'exercice : 546 676.75 €
Restes à réaliser : 898 142.00 €
Résultats reportés : 4 866.01 €
Total : 1 449 684.76 €

Résultat de clôture : déficit de 494 302.79 €

Soit un résultat général de clôture de : + 186 645.95 €

M. le Maire s'étant retiré, l'Assemblée sous la présidence de Mme Martine JUSTO délibère et approuve à l'unanimité (Pour : 16 Abst. : 2 M. VIDAL, Mme BOLTE) le compte administratif 2015 Budget Principal.

II/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Après que M. le Maire ait repris sa place dans l'Assemblée, le Conseil procède au vote du compte de gestion du Budget Principal dressé par le receveur municipal, lequel a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014. Le compte de gestion est délibéré et approuvé à l'unanimité (Pour : 18 Abst. : 1 M. VIDAL)

III/ AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif 2015, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 680 948.74 € décide à l'unanimité (Pour : 18 Abst. : 1 M. VIDAL) d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent antérieur reporté : 305 987.69 €
Résultat de l'exercice : Excédent : 374 961.05 €
Soit un excédent au 31.12.15 : 680 948.74 €
Intégration du résultat du CA 2013 du

Sce Extérieur des Pompes Funèbres : 31.29 €
Total à affecter : 680 980.03 €

Affectation :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement : 494 302.79 €
- à l'excédent de fonctionnement reporté : 186 677.24 €

IV/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif 2016 est présenté à l'assemblée. Celui-ci se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses

- charges à caractère général : 360 017.00 €
- charges de personnel : 830 600.00 €
- autres charges de gestion courante : 200 915.00 €
- charges financières : 25 075.00 €
- charges exceptionnelles : 41 500.00 €
- virement à la section d'investissement : 369 212.00 €
- dotations aux amortissements : 5 301.00 €
- Total des dépenses : 1 832 620.00 €

Recettes :

- produit des services : 30 500.00 €
- impôts et taxes : 1 237 689.00 €
- dotations et participations : 230 954.00 €
- autres produits de gestion courante : 65 800.00 €
- atténuation de charges : 71 000.00 €
- produits exceptionnels : 10 000.00 €
- *résultat reporté* : 186 677.00 €
- Total des recettes : 1 832 620.00 €

Section d'investissement :

Dépenses

- immobilisations incorporelles : 65 000.00 €
- immobilisations corporelles : 123 500.00 €
- immobilisations en cours : 185 950.00 €
- opérations d'équipement : 573 000.00 €
- restes à réaliser : 1 393 582.00 €
- emprunts et dettes assimilés : 56 895.00 €
- Total dépenses : 2 397 927.00 €

Recettes

- subventions d'investissement : 64 592.00 €
- emprunts et dettes assimilées : 449 404.00 €
- virement de la section de fonctionnement: 369 212.00 €
- restes à réaliser : 898 142.00 €
- dotations, fonds divers : 110 837.00 €
- dépôts et cautionnement reçus : 5 000.00 €

- excédents de fonctionnement capitalisés :	494 302.00 €
- amortissement des immobilisations :	5 301.00 €
- <i>Solde d'exécution reporté :</i>	<i>1 137.00 €</i>
Total recettes :	2 397 927.00 €

Après cet exposé le budget primitif 2016 est approuvé à la l'unanimité : Pour : 18 Abst. : 1
M. VIDAL)

V/ VOTE DES TAUX D'IMPOTS LOCAUX

M. le Maire expose :

Il ressort de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 que le produit fiscal à taux constant ainsi que le total des allocations compensatrices permettent d'équilibrer le budget primitif de l'exercice 2016.

Il est en conséquence proposé à l'Assemblée de ne pas appliquer de variation aux taux de 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à l'unanimité

FIXE les taux d'imposition de 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9,57
- Taxe foncière (bâti) : 12,56
- Taxe foncière (non bâti) : 40,69

VI/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - SERVICE LOTISSEMENT COMMUNAL

M. le Maire présente à l'Assemblée le compte administratif 2015 du budget annexe « Lotissement communal », lequel se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	Opérations de l'exercice :	352 425.11 €
	Résultat reporté :	18 784.89 €
	Total :	371 210.00 €

Recettes :	Opération de l'exercice :	651 511.75 €
	Total :	651 511.75 €

Résultat de clôture : Excédent de 280 301.75 €

Section d'investissement :

Dépenses :	Opération de l'exercice :	550 635.11 €
	Résultat reporté :	83 713.67 €
	Total :	634 348.78 €

Recettes :	Opération de l'exercice :	283 713.67 €
	Total :	283 713.67 €

Résultat de clôture : Déficit de 350 635.11 €
Soit un résultat général de clôture de : - 70 333.36 €

M. le Maire s'étant retiré et sous la présidence de Mme Martine JUSTO l'Assemblée délibère et approuve à l'unanimité (Pour : 17 Abst. : 1 M. VIDAL) le compte administratif 2015 du budget Lotissement Communal.

VII/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - SERVICE LOTISSEMENT COMMUNAL

Après que M. le Maire ait repris sa place dans l'Assemblée, le Conseil procède au vote du compte de gestion lotissement communal dressé par le Receveur Municipal, lequel a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014.

Le compte de gestion est délibéré et approuvé à l'unanimité (Pour : 17 Abst. : 1 M. VIDAL).

VIII/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - SERVICE LOTISSEMENT COMMUNAL

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2016 lequel se résume comme suit :

Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT			
042 71355 Variation des stocks de terrains aménagés (Annulation du stock)	350 636,00	002 Résultat reporté	280 302.00
6045 Etudes	1 000,00	042 71355 Variation des stocks de terrains aménagés (constatation du stock)	352 636.00
605 Travaux de voirie et réseaux divers	1 000.00	7015 Vente de terrains (lots 2 et 5)	65 516.00
023 Virement à la section d'investissement	352636,00	7552 Prise en charge du déficit par le budget principal	6 818.00
Total	705 272,00	Total	705 272,00
INVESTISSEMENT			
001 Résultat reporté	350 636,00	021 Virement de la section de fonctionnement	352 636,00
040 3555 Terrains aménagés (constatation du stock)	352 636,00	040 3555 Terrains aménagés (annulation du stock)	350 636,00
Total	703 272,00	Total	703 272,00

Après cet exposé, le budget primitif est approuvé à l'unanimité (Pour : 17 Abst. : 1 M. VIDAL).

IX/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - SERVICE CAMPING MUNICIPAL LE VIVIER

M. le Maire présente à l'Assemblée le compte administratif 2015 du budget annexe « camping municipal Le Vivier », lequel se résume comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses :	Opérations de l'exercice :	54 159.21 €
	Résultat reporté :	3 982.07 €
	Total :	58 141.28 €

Recettes :	Opération de l'exercice :	54 562.59 €
	Total :	54 562.59 €

Résultat de clôture : déficit de 3 578.69 €

Section d'investissement :

Dépenses :	Opération de l'exercice :	1 076.74 €
	Total :	1 076.74 €

Recettes :	Opération de l'exercice :	9 569 .58 €
	Résultat reporté :	23 858.53 €
	Total :	33 428.11 €

Résultat de clôture : Excédent de 32 351.37 €

Soit un résultat général de clôture de + 28 772.68 €

M. le Maire s'étant retiré et sous la présidence de Mme Martine JUSTO l'Assemblée délibère et approuve à l'unanimité (Pour : 17 Abst. : 1 M. VIDAL) le compte administratif 2015 du budget « Camping Municipal Le Vivier »

X/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - SERVICE CAMPING MUNICIPAL LE VIVIER –

Après que M. le Maire ait repris sa place dans l'Assemblée, le Conseil procède au vote du compte de gestion camping municipal le Vivier dressé par le Receveur Municipal, lequel a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014.

Le compte de gestion est délibéré et approuvé à l'unanimité (Pour : 17 Abst. : 1 M. VIDAL)

XI/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - SERVICE CAMPING MUNICIPAL LEVIVIER

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2016.

Dépenses		Recettes	
<i>EXPLOITATION</i>			
Charges à caractère général	21 820.00	Vente de produits fabriqués	70 630.00
Charges de personnel	36 800.00	Produits exceptionnels	100.00
Dotations aux amortissements	9 570.00	Amortissement des subventions	1 039.00
Résultat reporté	3 579.00		
Total	71 769.00	Total	71 769.00
<i>INVESTISSEMENT</i>			
Immobilisations corporelles	17 882.00	Amortissements des immobilisations	9 570.00
Immobilisations en cours	23 000.00	Résultat reporté	32 351.00
Amortissement subventions	1 039.00		
Total	41 921.00	Total	41 921.00

Après cet exposé, le budget primitif est approuvé à l'unanimité (Pour : 17 Abst. : 1 M. VIDAL)

XII/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES COMMUNALES

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT qu'il est de bonne gestion de réviser régulièrement les conditions et les tarifs de location des salles communales ;

DELIBERE et à la MAJORITE POUR : 15 CONTRE : 1 (Mme GALLE) ABST : 3 (Mme ELSHOFF, Mme ROBERT, Mme HEMBERT)

DECIDE d'actualiser les tarifs de location comme suit :

	Associations communales et intercommunales	Particuliers	Employés communaux en fonction *	Corps constitués Gendarmerie St Genis des Ftnes Pompiers Palau del Vidre
Cami clos	Gratuite	40 € Caution 300 €	Gratuit (1 fois/an)	Gratuit (1 fois/an)
FAC	Gratuite	80 € Caution 300 €	Gratuit (1 fois/an)	Gratuit (1 fois/an)

*(pour leur usage personnel sous réserve de vérification)

PRECISE qu'il conviendra d'éviter les occupations successives des salles pendant le week-end ;
DIT que ces tarifs débiteront à compter du 12 avril 2016

XIII DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DESTINEE A LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE TANYA

Monsieur le Maire expose :

La demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2015 n'ayant pu aboutir, il est proposé à l'assemblée de renouveler la demande afin de compléter le financement des travaux de réfection des façades de la chapelle de Tanya

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à l'UNANIMITE

APPROUVE la demande de subvention d'un montant de 3 000€ à présenter au titre de la réserve parlementaire 2016 destinée à la réfection des façades de la Chapelle de Tanya

MANDATE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

XIV /RECRUTEMENT DE DEUX EMPLOIS AIDES

Le maire informe l'assemblée : depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Deux CAE pourraient être recrutés au sein de la commune pour exercer les fonctions d'agent des services techniques à raison de 20 heures par semaine.

Ces contrats à durée déterminée seront conclus pour une période de 12 mois, renouvelable 1 fois, à compter du 1^{er} mai 2016.

Le maire propose à l'assemblée de délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à l'UNANIMITE

DECIDE de recruter deux CAE pour les fonctions d'agents des services techniques à temps non complet (20/35^{ème}) pour une durée de 12 mois, renouvelable 1 fois
 AUTORISE M. le Maire à signer tous documents y afférents
 DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2016

XV/ REFUS DES COMPTEURS LINKY SUR LA COMMUNE

Délibération reportée dans l'attente d'informations.

XVI/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient d'attribuer les subventions de fonctionnement aux différentes associations œuvrant sur la Commune dans la limite des crédits prévus au budget 2016.

Après avoir préalablement examiné chaque demande, et en fonction des comptes de résultat 2015 et prévisionnel 2016 présentés, il propose la répartition suivante :

ASSOCIATIONS ROCATINES ET INTERCOMMUNALES	Décision
Coopérative scolaire : école maternelle	750,00
Coopérative scolaire : école primaire	2 370,00
ACCA (Chasse)	700,00
AAPPMA (pêche)	150,00
Amicale Bouliste	300,00
Amitié Nord Sud	200,00
ASLA Tennis	2000,00
Club Couture	200,00
Comité de Jumelage Baga	400,00
Comité de Protection du Chat Rocatin	250,00
Eman'Essence	300,00
Fanal+	250,00
Foyer Laïque Culturel	2400,00
Laroque Arts et Culture	1500,00
Laroque Rando	500,00
Laroque Tonic	750,00
Le Patrimoine de Laroque	400,00
Le souvenir français	100,00
Les Amis de la Bibliothèque	300,00
Les Papillons de nuit	1500,00
Question pour un champion	200,00
Soft Effort	3000,00

UCAIR	200,00
Albères Rugby Club Féminin (St André)	800,00
Boomka Fitness(Argeles s/Mer)	1000,00
Colla Sardanista Albera Dansa (Villelongue)	400,00
Collège Mendès France (St André)	210,00
Cyclo club villelonguais (Villelongue)	100,00
Ecole de Rugby des Albères (Villelongue)	800,00
EMA - Ecole de musique (Sorède)	1000,00
FCAA (Argeles s/Mer)	700,00
Fleur de Vie (Port Vendres)	400,00
Les Archers des Albères (Sorède)	100,00
Cinémaginaire	800,00
Prévention routière	100,00
Rased	270,00
TOTAL GENERAL	25 100,00

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à LA MAJORITE POUR : 12 CONTRE : 1 (Mme GALLE) ABST : 6 (Mmes ELSHOFF, ROBERT, HEMBERT, JUSTO, BOLTE, M. VIDAL)

APPROUVE l'attribution des subventions proposées par l'Adjoint en charge du dossier, suivant le tableau ci-dessus.

XVII/ CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS LANGUEDOC ROUSSILLON

Monsieur le Maire expose :

La collectivité a l'opportunité ; suite à l'appel à candidatures à bail publié par la safer, de mettre à disposition du conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc Roussillon (CENLR) les terrains communaux situés aux lieux dit « Al Quinta » et « Les Olivedes »

Cette mise à disposition pourrait intervenir dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de vingt années sur les parcelles ci apres désignées

SECTION	NUMERO	Lieu-dit	Surface cadastrale (ha)	Surface objet du bail (ha)
AX	40	Les Olivedes	4,8766	3,00
C	1627	Al Quinta	1,9891	1,98
C	567	Al Quinta	0,16	0,16
C	2180	Al Quinta	3,873	3,87
C	562	Al Quinta	0,188	0,18
C	2199	Al Quinta	3,2581	2,71
			Total	11.09

La surface totale objet du bail est de 11 Ha 09 a

L'objet de ce bail emphytéotique est de permettre à la société Vinci de s'acquitter d'obligation dont elle a la charge dans le but de palier les impacts négatifs sur l'environnement des travaux d'élargissement de l'autoroute A9 entre Le Boulou et la frontière. Le rôle de CEN L-R consistant à la définition, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle de la gestion des terrains en vue de la réalisation des mesures compensatoires prescrites par les Autorisations Environnementales.

La redevance prévue au projet de bail, compte tenu des retombées environnementales dont la commune devrait bénéficier à court terme est fixée à l'Euro symbolique.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce dispositif

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à l'UNANIMITE

APPROUVE le projet de bail emphytéotique négocié avec le CEN L-R en partenariat avec VINCI Autoroutes

AUTORISE le Maire à signer le bail emphytéotique

XVIII/ CESSION D'UN VEHICULE ACCIDENTE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de céder à M. Bernard MAUREL le véhicule accidenté de marque Citroën, type Berlingo immatriculé 6546 SP 66 au prix de 200 €.

Monsieur Bernard MAUREL est le seul candidat à avoir présenté une offre suite à la publicité insérée dans le bulletin municipal n°26 printemps 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à l'UNANIMITE

APPROUVE la cession dans l'état à M. Bernard MAUREL du véhicule accidenté immatriculé 6546 SP 66

MANDATE Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier

XIX/ DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2015

VU l'avis de mise en concurrence paru dans la rubrique des annonces légales de l'Indépendant le 11 janvier 2016 ;

VU le rapport de présentation de la commission ad hoc du 31 mars 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE à l'UNANIMITE

APPROUVE la proposition de la commission

DECIDE de déléguer le service public de fourrière automobile pour une durée de 5 ans à la SARL AC DEPANN dont le siège social est établi à ARGELES SUR MER 66700 8, rue des Perdrix.

MANDATE M. le Maire pour signer la convention de délégation de service public ainsi que toute pièce y afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

M. le Maire, C. NAUTE